

5/ Biodiversité et milieux naturels

Question 1 :

Les nouveaux bâtiments sont localisés en secteur boisé. Du déboisement ou défrichement sera-t-il réalisé ? Ces espaces sont-ils actuellement fréquentés ?

> Le site se trouve dans une combe de prairies et de forêts, sous les pentes boisées du Mont Jovet. Les bâtiments sont localisés en majorité en lisière de forêt, pour être totalement précis, et deux en forêt. L'objectif du projet est de conserver le caractère naturel des lieux et sa qualité environnementale. L'abattage des arbres sera limité au strict minimum. La forêt est de toute manière très présente et la coupe de quelques arbres sera sans impact sur la perception globale du site. Les éventuels abattages d'arbres se feront en dehors de la période sensible pour la reproduction de l'avifaune, soit en dehors de la période de début mars à fin août. Les arbres abattus seront laissés sur place 24 heures avant évacuation afin de permettre à la petite faune éventuellement présente de s'en échapper. Les arbres morts sur pied ou à terre seront laissés sur place, ils sont favorable à la diversité de la faune (insectes, avifaune, etc.). Un RDV avec l'ONF est prévu le 6 novembre prochain pour établir les synergies possibles. Ces espaces sont actuellement fréquentés par des campeurs, des randonneurs, des agriculteurs...

Question 2 :

Il est indiqué dans le cerfa qu'il n'y a pas de zone humide caractérisée sur le terrain. Des investigations ont-elles été menées ?

> Oui, des investigations ont été menées dans le cadre d'un UTN. Le secteur du projet ne compte pas de zone humide et l'installation des écolodges n'aura pas d'influence sur des zones d'alimentation de milieux hydromorphes. Il n'y a pas de pelouses sèches et de milieux xériques dans le site.

Sept zones humides et leur espace de fonctionnalité (ou espace tampon) sont inventoriées par le CEN dans la commune, toutes situées en altitude à distance du projet. La plus proche se situe de part et d'autre de la route du Mont Jovet (voir carte ci-dessous).

Quatorze pelouses sèches sont recensées sur la commune de Notre-Dame-du-Pré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie, la plupart situées à l'ouest et au nord. L'une d'entre elles occupe une butte au nord de la route d'accès au hameau de Pravin hors du périmètre du projet et sans interférence avec lui.

Le projet touristique de Notre-Dame-du-Pré est situé à distance de toutes les zones répertoriées pour leur intérêt écologique.

Question 3 :

Au regard de la localisation du projet en zone naturelle, un pré-diagnostic écologique nécessite d'être réalisé, permettant de définir les enjeux du site en termes de biodiversité, d'évaluer les potentiels impacts du projet (pendant les travaux et pendant l'exploitation prévue toute l'année) et de définir des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation adaptées.

> Une étude d'impact concernant le projet de réaménagement du Camping du Rocher du Glaisy a été commandée par la Communauté de Communes de Tarentaise en mai 2017. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un UTN. Depuis, seuls les réseaux d'électricité et d'eau ont été réalisés. Le camping municipal a continué son activité sur le site, les précédents projets de développement ayant été abandonnés au stade d'étude.

L'environnement naturel du site du Glaisy n'a donc pas connu de changement majeur depuis ces dernières années.

Voici plusieurs extraits de l'UTN concernant les enjeux concernant les milieux naturels et les conséquences et mesures d'évitement ou de réduction à mettre en œuvre pour la réalisation de notre projet.

Enjeux concernant l'environnement – hors milieux naturels

Enjeux	Description	Niveau de l'enjeu
Energies renouvelables	> Le site ne bénéficie pas d'un ensoleillement optimal pour l'installation de panneaux solaires (énergie ou eau chaude sanitaire).	Nul
Qualité de l'air	> Commune « non sensible » pour la qualité de l'air.	Nul
Qualité de l'eau	> Absence de zone humide sur le site ou à proximité.	Nul
	> Ressource en eau potable suffisante pour le projet.	Nul
	> Eloignement des ruisseaux classés pour la qualité de leur frayère.	Nul
Pollution des sols	> Absence de site ou sol pollué sur la commune.	Nul
Bruit	> Absence d'infrastructure bruyante sur la commune de Notre-Dame-du-Pré.	Nul
	> Eloignement du site du fond de vallée.	Nul

source : dossier UTN Projet de réaménagement du Camping du Rocher du Glaisy mai 2017

Enjeux concernant l'environnement – milieux naturels

Partie réalisée par Agnès GUIGUE – Etudes et Conseil en Environnement. source : dossier UTN Projet de réaménagement du Camping du Rocher du Glaisy mai 2017

- Contexte du projet

Le projet se situe dans la vallée de la Tarentaise, en versant d'ubac de l'Isère. La pluviométrie reste assez abondante et l'aridité peu marquée. Le projet est à 1500 m d'altitude, à l'étage montagnard supérieur. Au stade climacique, ces niveaux sont forestiers et les zones ouvertes sont soit stationnelles (éboulis, rochers), soit issues de déboisements anciens par l'homme pour créer des prairies et des pâturages. La courte période de végétation à cette altitude, de l'ordre de 5/6 mois, conduit en principe à une végétation spécialisée.

La situation géologique complexe de Notre-Dame-du-Pré est marquée par une confrontation entre la zone briançonnaise (gypse et cargneule du Trias et semelle siliceuse de Houiller) et des nappes piémontaises de calcaires claires du Jurassique supérieur et Crétacé inférieur (site escalade)

Source : http://www.geol-alp.com/h_vanoise/vanoise_lieux/Mt_Jovet.html

Le site se trouve dans une combe de prairies et de forêts, sous les pentes boisées du Mont Jovet. Les habitats naturels sont communs à cet étage. Ils sont enrichis en périphérie nord par la présence du rocher calcaire de Glaisy qui compte des végétations spécialisées dans les anfractuosités des roches ou sur les vires chaudes. L'ensemble calcaire est un site d'escalade dont la fréquentation (230 voies aménagées réparties en 17 secteurs) limite fortement l'intérêt biologique.

Le site Natura 2000 le plus proche, les « Adrets de Moyenne Tarentaise », se situe sur le versant opposé à celui de Notre Dame-du-Pré et ne constitue pas un enjeu.

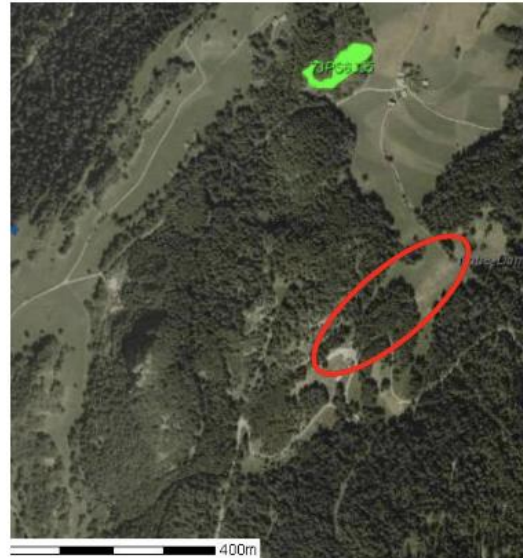
Sept zones humides et leur espace de fonctionnalité (ou espace tampon) sont inventoriées par le CEN dans la commune, toutes situées en altitude à distance du projet. La plus proche se situe de part et d'autre de la route du Mont Jovet (voir carte ci-dessous)

Quatorze pelouses sèches sont recensées sur la commune de Notre-Dame-du-Pré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie, la plupart situées à l'ouest et au nord. L'une d'entre elles occupe une butte au nord de la route d'accès au hameau de Pravin hors du périmètre du projet et sans interférence avec lui.



En bleu : zone humide (et son espace de fonctionnalité) la plus proche du site du projet

Source CEN Savoie



En vert : pelouses sèches au nord de la route d'accès à Pravin

Le projet touristique de Notre-Dame-du-Pré est situé à distance de toutes les zones répertoriées pour leur intérêt écologique.

1/ FLORE

Dates et conditions

La 1ère visite de terrain a été réalisée le 10 juin 2016. Elle a permis de déterminer les habitats naturels et de repérer les espèces végétales précoces (orchidacées notamment). La seconde visite du 24 juin a permis de compléter l'étude avec les espèces plus tardives. Lors de la première visite, une partie du site avait été fauchée ou pâturée (grande prairie est, vallon). Une visite complémentaire a été faite le 9 juin 2017 axée sur les accès nord-est autour de la carrière et le long du chemin empierré au-dessus du hameau de Pravin. La grande prairie du camping était pâturée lors de cette visite.

Méthodologie

Préalablement aux visites de terrain, la méthode a consisté à identifier les différents types d'habitats à partir de photographies aériennes, à rechercher les zones naturelles remarquables connues dans le secteur, à consulter la documentation existante (liste d'espèces de la commune, ...). Les visites de terrain se sont faites sous forme d'un parcours de l'intégralité de la zone d'étude et de ses abords en cherchant notamment à repérer les éventuelles plantes remarquables patrimoniales en fonction des habitats naturels identifiés.

- Habitats et flore

Les formations végétales identifiées sur le site sont présentées selon la nomenclature Corine

Biotope, référence en matière d'habitats naturels en vigueur (ENGREF). On distingue :
des milieux herbacés constitués de pâtures et de prés de fauche montagnards sous
des faciès variant selon la position et le degré d'altération (Corine 38.3)
des bois de mélèzes et d'épicéas, également de qualité écologique variable, localement sous
forme de pré-bois sylvo-pastoraux.

Le secteur du projet ne compte pas de zone humide et l'installation des écolodges n'aura pas
d'influence sur des zones d'alimentation de milieux hydromorphes.
Il n'y a pas de pelouses sèches et de milieux xériques dans le site.

- Milieux herbacés : pâtures et prairies de fauche

Les milieux herbacés occupent :

- la zone d'accueil du camping.

Elle a un caractère anthropisé et est équipée de bâtiments, de table et bancs, de postes
barbecue en pierres. L'entretien est de type jardiné avec une fauche relativement précoce.
Les abords comptent de nombreuses espèces rudérales : Ortie dioïque, Chénopode bon
Henri, Gaillet gratteron.

- une parcelle située dans l'épingle à cheveux de la route.

De topographie plane, elle domine le camping actuel. C'est une prairie rendue banale par
divers facteurs : pâture précoce, piétinement et enrichissement par déjections (poste de
traite sur place), présence de foyers au milieu du pré. On y trouve à l'ouest
en lisière du bois une petite station d'orchidées d'espèces communes : Orchis sureau
(*Dactylorhiza sambucina*) dans la partie pré-bois et Orchis moucheron (*Gymnadenia*
conopsea), Listère à 2 feuilles (*Listera ovata*), un pied d'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*) sur
le talus de route.

- un vallon pâturé en contrebas de la route.

C'est un secteur plus frais, avec ponctuellement une tendance hydromorphe signalée par
la présence de pieds d'espèces hygrophiles (Benoîte des ruisseaux *Geum rivale*). La
qualité du milieu est affaiblie par un fort piétinement et les déjections des bovins qui
viennent tôt en saison (perte d'originalité et de diversité floristique). Des pieds d'orchidées
sont présents, non identifiés car piétinés ou broutés. L'ensemble est par ailleurs sous
entretenu ce qui permet la colonisation par quelques arbustes (framboisiers).

- une vaste prairie de fauche et/ou de pâture de topographie plane.

C'est le lieu d'accueil des groupes en été, traversé par un chemin. Il est occupé par une
prairie de montagne qui peut être pâturée en début de saison pour être ensuite entretenue
par les services municipaux durant l'été, la fauche à des fins agricoles étant difficile en raison
de la présence de foyers entourés de pierres et des équipements de camping. La formation
herbacée est enrichie par la présence des bovins et par la vocation récréative ;
elle compte des espèces relativement communes et peu exigeantes, avec une bonne diversité.
La lisière où se trouvent les équipements du camping (toilettes sèches, tables, foyers) compte
des plantes nitrophiles (ortie, vérate).

Les prairies naturelles représentées dans l'emprise du projet, de par l'usage récréatif et les pratiques agricoles ont une composition floristique qui s'est banalisée. Elles n'ont pas la densité et la diversité caractéristiques des « prairies de fauche montagnardes », notamment celles connues en Tarentaise qui ont conduit à la désignation d'un site Natura 2000 (selon le code Corine 38.3).

Les prairies situées au-delà du camping, comme celles de la parcelle nord-est ou celles situées de part et d'autre du chemin d'accès de Pravin, sont de meilleure qualité écologique. Elles présentent la floraison multicolore abondante des prairies montagnardes et la biomasse élevée tant en graminées qu'en dicotylédones (Dactyle aggloméré, Gaillet blanc, Silène enflé, Trèfle des prés, Trolles d'Europe, Berce commune, Gentiane jaune, Sainfoin à feuilles de vesce, Trisète jaune, Géranium des prés, Salsifis des prés, Cerfeuil musqué, etc.). A noter en contrebas de la prairie ouest en dehors du site du projet, la présence d'une doline au fond colonisé par des roseaux (quelques m²) et dont les bords sont envahis d'orties (puits d'une dizaine de mètres de diamètre et 5 mètres de profondeur).

Sensibilité :

Les « prairies de fauche montagnardes » lorsqu'elles sont en bon état de conservation représentent un habitat patrimonial à préserver au titre de la directive européenne « Habitats » (Corine 38.3 - Code Eur 6520-4). C'est la grande diversité des espèces présentes avec de nombreuses plantes fleuries, graminées qui en fait l'originalité. Elles ne sont pas connues pour héberger particulièrement des espèces végétales protégées et/ou menacées.

Les prairies de fauche occupaient des vastes surfaces dans les étages montagnard et subalpin de Tarentaise et plus généralement des Alpes. Elles connaissent aujourd'hui une régression générale consécutive à l'abandon de l'exploitation des territoires agricoles dans les zones les plus difficiles. Les arbustes puis les arbres colonisent peu à peu les terrains défrichés ; ils ferment les espaces herbagers et provoquent une banalisation des territoires montagnards. Les prairies de fauche connaissent également une évolution de leur composition et une diminution de leur intérêt biologique sous effet de l'intensification des pratiques agricoles (fortes fertilisations, fauches précoces ou pâturages intensifs).

Dans le site du camping, les prairies montagnardes ont connu une évolution particulière en raison de l'usage récréatif et non plus strictement agricole. Fauchées tôt dans la saison par les services municipaux, elles présentent un état de conservation naturel médiocre et sont sans enjeu communautaire.

Les rares secteurs pâturés se trouvent également anthropisés, piétinés et fertilisés par les bovins et sans enjeu naturel.

- Milieux forestiers

Les milieux forestiers sont bien représentés. Une partie correspond à des boisements de recolonisation après abandon d'espaces autrefois pâturés ou fauchés (Corine 42.34). Les formations sont nettement appauvries, notamment dans les secteurs de lisières en limite d'aires de campement et d'équipements existants depuis longtemps (toilettes, tables, foyers). L'essence dominante est le Mélèze d'Europe (*Larix decidua*), très fréquemment accompagné

d'Épicéa (*Picea abies*).

Les feuillus sont présents en lisière ou dans les espaces clairiérés : Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) bien répandu dans l'ensemble du site, accompagné de Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), localement d'Alisier blanc (*Sorbus aria*).

Les sous-bois sont ouverts et pauvres en espèces, en grande partie car les bovins les fréquentent, tassent les sols et provoquent une modification de la structure végétale. On trouve le Framboisier (*Rubus idaeus*), le Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*). Les espèces herbacées nitrophiles s'infiltrant dans le sous-bois et les clairières (orties, vératres).

La langue forestière qui s'étend entre le parking actuel et la grande prairie du camping est à base de Mélèzes. Son sous-bois est appauvri, fréquenté par l'homme en été, les ongulés et parfois par les bovins. Il héberge toutefois quelques pieds d'orchidées communes.

La plus belle station d'orchidées du secteur se trouve en limite ouest du site, hors de l'aire du projet d'installation des écolodges, sous un bois clair de mélèzes infiltré de pins sylvestres (*Orchis tacheté* - *Dactylorhiza maculata* avec un minimum 120 pieds le 10/06/2016, quelques pieds encore fleuris le 24/06).

- Rocher du Glaisy

L'ensemble du Rocher du Glaisy constitue l'originalité écologique du versant. Il présente une grande diversité de milieux : rochers et rocailles riches en anfractuosités où s'installe une végétation très spécialisée en plantes rupestres, en espèces de milieux humides à fougères, présence de pins sylvestres en mélange avec les mélèzes, pelouse xéro-thermophile à Brome élevé correspondant probablement sur les vires à d'anciens parcours (présence d'Épine vinette, de Genévrier commun,...).

L'existence de nombreuses voies d'escalade conduit à une forte fréquentation de grimpeurs qui a modifié et banalisé les habitats naturels du site. Le Rocher, situé hors du périmètre du projet, n'a pas fait l'objet de prospections approfondies.

2/FAUNE

- Avifaune

Au total, 27 espèces d'oiseaux ont été recensées sur la zone d'étude (cf. Tableau 7). 17 espèces ont été observées les 25-26 mai 2016, 17 le 25 juin 2016, et 14 le 9 juin 2017. Aucun rapace nocturne n'a été entendu lors de la prospection nocturne du 25 mai. Les espèces dominantes sont dans l'ordre la mésange noire, inféodée aux conifères ; le pinson des arbres, espèce assez ubiquiste appréciant les arbres ; le merle noir, le rouge-gorge familier, la fauvette à tête noire et le troglodyte mignon, passereaux plutôt forestiers.

Secondairement, on recense le geai des chênes, la mésange charbonnière, la grive draine et la mésange huppée qui apprécient les conifères, le pic épeiche, la grive litorne et la grive musicienne, le merle de roche qui apprécie les pelouses alpines dénudées et rocailleuses, le pic épeiche et le pouillot véloce. Le bec-croisé des sapins a été observé localement avec une petite colonie sur le boisement de mélèzes au centre de la zone d'étude. L'espèce est inféodée aux conifères dont elle se nourrit des graines. Une petite colonie de roitelet huppé, également inféodé aux conifères, a également été identifiée sur le massif de mélèzes au sommet de la zone

d'étude, au Sud de la route.

Parmi les espèces apparemment plus accessoires, notons la présence du bouvreuil pivoine, avec une observation le 25 juin le long de la route sur l'Ouest de la zone d'étude, dans la grande boucle. Il s'agit d'une espèce patrimoniale classée « vulnérable » sur la liste rouge nationale. L'espèce est sédentaire et apprécie les forêts denses à essences variées, mêlées de jeunes plants de conifères, avec un couvert végétal dense à faible hauteur, les lisières et les sites frais et humides. En Rhône-Alpes, le bouvreuil peuple l'ensemble des massifs à l'étage montagnard et est bien représenté en Savoie et Haute-Savoie (Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes, CORA, 2003). La reproduction a lieu de fin avril à fin août, et les cantonnements à partir de début mars. La ponte a généralement lieu en mai. Les oiseaux des massifs alpins effectuent une transhumance vers les plaines à partir de début octobre, selon les rigueurs du climat.

Le pic noir a été observé le 9 juin 2017 avec un individu évoluant au Nord de la zone de projet. Cette espèce patrimoniale est classée en annexe I de la Directive Oiseaux. Elle apprécie les grands massifs boisés, conifères ou feuillus, dotés de grands arbres espacés. Le nid est creusé dans les troncs d'arbres. La ponte a lieu en avril.

Citons également l'accenteur mouchet, qui apprécie la végétation dense des clairières pour nicher, le serin cini, le coucou, la bergeronnette grise au niveau du chalet l'Orgère (espèce anthropique), le pipit des arbres au niveau de la zone d'effondrement à l'Ouest du rocher de Glaisy (projet de création de places de stationnement).

Tableau 7 : Liste des espèces de l'avifaune recensées aux printemps 2016 et 2017 sur la zone d'étude de Notre-Dame-du-Pré (H2O Environnement)

N°	Espèce	Protection	25-26/05/16	25/06/2016	09/06/2017	Statut sur le site	Remarque
	Météo		couvert/soleil, 6 à 21°C	soleil, 22 à 28°C	couvert, 15°C à 10h30		
1	Accenteur mouchet	B2, N	+		+	Nicheur probable	clairière Sud dans boucle route
2	Bec croisé des sapins	B2, N		++		Nicheur potentiel	bois mélèzes centre zone d'étude
3	Bergeronnette grise	B2, N	+			Nicheur	chalet l'Orgère
4	Bouvreuil pivoine	B3, N, LR Nat: VU		+		Nicheur potentiel	vers route dans grande boucle
5	Coucou gris	B3, N	+			Nicheur potentiel	au loin
6	Fauvette à tête noire	B2, N	++	++	++	Nicheur	régulier
7	Geai des chênes	-	++		++	Nicheur	ponctuel
8	Grive draine	OII, B3, N		++		Nicheur potentiel	
9	Grive litorne	OII, B3	+		+	Nicheur potentiel	clairière Sud dans boucle route
10	Grive musicienne	OII, B3	+			Nicheur potentiel	
11	Loriot d'Europe	B2, N		+		Passage	au loin, hors zone
12	Merle de roche	B2, N	++	+		Nicheur	régulier surtout côté rochers
13	Merle noir	-	++	++	++	Nicheur	régulier
14	Mésange charbonnière	B2, N	++	+	+	Nicheur probable	ponctuelle
15	Mésange huppée	B2, N	+	+		Nicheur probable	épicéas côté falaise à l'Ouest
16	Mésange noire	B2, N, LR Nat: NT	+++	+++	++	Nicheur	régulière sur les conifères
17	Mésange nonette	B2, N			+	Nicheur	zone d'effondrement (parking)
18	Pic épeiche	B2, N	+	+		Nicheur potentiel	au Nord de la zone projet
19	Pic noir	OI, B2, N			+	Nicheur potentiel	au Nord de la zone projet
20	Pinson des arbres	N	+++	++	++	Nicheur	régulier sur toute la zone
21	Pipit des arbres	B2, N			+	Nicheur probable	zone d'effondrement (parking)
22	Pouillot de Bonelli	B2, N		+		Nicheur potentiel	lisière centre Sud
23	Pouillot véloce	B2, N	+	+	+	Nicheur	au Nord de la zone
24	Roitelet huppé	B2, N			++	Nicheur	mélèzes sommet zone projet
25	Rougegorge familier	B2, N	++	++	++	Nicheur	régulier
26	Serín cini	B2, N		+		Passage ?	accessoire, non chanteur
27	Troglodyte mignon	B2, N	++	++		Nicheur	régulier
Diversité			17	17	14		
			23				
			27				

- Amphibiens

Les prospections ciblées ont permis de déterminer l'absence d'amphibiens et en tout cas de zones de reproduction pour ce groupe sur la zone d'étude, en l'absence de zones d'eaux libres. Une petite doline au Nord présentait fin mai un fond marécageux probablement suite à la fonte des dernières neiges, et de façon temporaire, mais sans réellement d'eaux libres ni donc de potentiel pour la reproduction des amphibiens. L'eau avait disparu fin juin.

- Reptiles

Aucun reptile n'a pu être observé. Le climat était probablement encore trop frais fin mai, mais les observations de juin n'ont pas donné plus de résultats. Quelques pierriers ensoleillés potentiellement favorables ont été relevés (cf. Figure 2).

- Mammifères (hors chiroptères)

Les principales observations ont été effectuées lors de la prospection crépusculaire et nocturne le 25 mai 2016.

2 cerfs (1 biche et 1 daguet=jeune mâle de plus d'un an) et 2 chevreuils ont été observés après le coucher du soleil sur la grande clairière Nord, et à nouveau de nuit. Ces zones ouvertes à proximité des boisements sont en général très prisées et fréquentées dès la tombée du jour par ces grands mammifères. Les boisements servent d'abris durant la journée. Les deux espèces sont en annexe 3 de la convention de Berne, et un gibier autorisé à la chasse. Les herbes hautes sont favorables à l'abri des cervidés, notamment des chevreuils. Le

morceau de pré situé à l'Est de la piste forestière n'était pas fauché ni pâturé par les vaches en juin 2016 et juin 2017, et est donc favorable aux cervidés. Des couches y ont été observées. 1 lièvre d'Europe a également été observé en nocturne le long de la route à hauteur du parking. Il s'agit également d'une espèce gibier.

Lors de la prospection diurne le 25 juin 2016, un chevreuil a été levé dans les herbes hautes de la clairière non fauchée à l'est de la zone d'étude. De nombreuses traces de stationnement de grands mammifères ont été relevées sur le secteur au milieu des grandes herbes.

Lors de la prospection du 9 juin 2017, une hermine a été observée le long de la piste destinée à être traitée en bicouche gravillonnée, à hauteur du hameau de Pravin, sur une ruine de maison. L'espèce est généralement associée aux prairies et rocaillies des étages montagnards, alpin, subalpin et nival jusqu'à plus de 3000m d'altitude. Cette espèce territoriale chasse de jour comme de nuit des micro-mammifères, ainsi que secondairement des reptiles, amphibiens et insectes, de jeunes oisillons et petits oiseaux nichant au sol. Les accouplements ont lieu au printemps (mai-juin). La durée de vie moyenne est de 1an et demi, 10 ans maximum (environ 7 ans en liberté).

Le 9 juin 2017, un troupeau de 33 vaches (17 Abondances et 16 Tarines) pâturait sous enclos dans la prairie au centre de la zone d'étude (espace actuel des groupes) autour du robinet fixé sur un bloc rocheux). Un poste de traite était localisé en lisière du bois au sud.

A noter que le comportement d'un chevreuil a été observé sur une zone de prairie dans une bouche de la RD88, avant l'arrivée au village de Notre-Dame-du-Pré, à l'ouest donc. L'animal qui broutait de l'herbe à environ 30m de distance de la route n'est pas parti lors de notre passage en voiture alors que nous montions. Il s'est enfui lors du passage d'un fourgon descendant la route et visible de loin contrairement aux véhicules montants. L'animal s'est réfugié dans le bois à proximité immédiate sans manifester une grande perturbation (fuite tranquille).

- Chiroptères

Régulièrement quelques arbres morts sont observés au sol, et quelques souches sur pieds sont relevées en lisières et en sous-bois, mais sans cavités ou décollement d'écorce potentiellement favorable aux chiroptères. Une potentialité de gîtes à chiroptères existe à proximité du côté Ouest du site sur quelques gros blocs rocheux à cavités (cf. Figure 2), et sur les zones de falaises à distance des projets d'écodolges.

- Papillons et libellules

Aucune libellule n'a été observée. En l'absence de zones d'eau libre nécessaires à la reproduction, ce groupe ne semble pas représenté localement.

Quelques espèces de papillon ont été identifiées lors de la visite du 25 juin. Il s'agit toutes d'espèces communes en France et non réglementées :

la Piéride du chou (*Pieris brassicae*), espèce commune en France appréciant les

prairies jusqu'à 2000 voire 2400 m d'altitude, le Point-de-Hongrie (*Erynnis tages*), espèce commune des prairies maigres et pelouses jusqu'à 2200 m, l'Ariane (femelle de *Lasiommata maera*), espèce commune sur la moitié Est de la France, appréciant les pelouses, prairies maigres, lisières, souvent en sites rocaillieux ou le long de murets de pierres sèches. le Robert-le-diable (*Polygonia c-album*), espèce commune des lisières, haies et bois clairs jusqu'à 2000 voire 2600 m. Observé sur la grande clairière vers le chemin Nord- Est.

- **Autres remarques**

Le secteur est fréquenté par l'homme, avec quelques aménagements constants : points d'eau et 3 toilettes sèches en lisière de la grande clairière, restes de foyer ; table et bancs de pique-nique. Des restes de foyer sont repérés dans la clairière Sud comprise dans l'épingle à cheveux de la route sur le sommet de la butte, avec un point d'eau également. Ces secteurs semblent déjà faire partie du camping de façon extensive et quelques chemins parcourent la zone.

La zone la moins fréquentée est la clairière non fauchée au Nord-Est (secteur de la doline), au-delà du chemin.

Lors des visites, les rochers d'escalade au nord-ouest étaient fréquentés par des grimpeurs. La piste forestière permettant l'accès à la zone de projet depuis le hameau de Pravin semble fréquentée occasionnellement par les agriculteurs ou des promeneurs en direction du bois.

Enjeux concernant les milieux naturels et la biodiversité

màj le 14/10/2025 pour l'analyse de l'impact du projet Stüga, écolodges d'altitude

Enjeux	Description	Niveau de l'enjeu
Respect des sites inventoriés pour leur qualité remarquable	> Les sites remarquables sont des ZNIEFF, des zones humides et leur espace de fonctionnalité, des secteurs de milieux secs (inventaires CEN Savoie). > Ils se situent en dehors et à bonne distance du site, notamment l'ensemble sec au nord de la route d'accès à Pravin n'a pas d'interférence avec le projet.	Nul
Proximité du Rocher de Glaisy	> Ensemble original où cohabitent des milieux secs (non inventoriés) et des anfractuosités humides. Site hors projet. > Le Rocher connaît une forte fréquentation avec présence de nombreuses voies d'escalade qui limitent son intérêt écologique.	Faible
Prairies de fauche montagnardes, habitat communautaire	> Les prairies de fauche sont dans un état de conservation médiocre au regard des critères de diversité (fort enrichissement par fumure, piétinement, faible variété d'espèces). > Les prairies de part et d'autre du chemin de Pravin sont plus caractéristiques et mieux conservées > Présence ponctuelle d'orchidées, espèces non protégées et relativement communes.	Modéré
Forêts	> Formations de conifères (Mélèze, Epicéa) très communes dans le versant. > Quelques beaux sujets de part et d'autre du chemin de Pravin en partie amont > Dégradation par la fréquentation surtout en lisière (espèces nitrophiles, tassement des sols).	Faible à modéré
Présence de doline à fond humide (affaissement de gypse)	> Fond humide à la fonte de neige sans intérêt écologique (pas d'amphibiens, flore banale). > Localisation dans l'aire d'étude mais hors du site.	Nul
Cervidés	> Versant bien fréquenté par les cervidés présents dans le site sans qu'il leur soit spécifique. > Présence de l'homme en belle saison mais site tranquille en hiver. > Milieux favorables (clairières, lisières et bois) sont bien représentés aux alentours.	Modéré
Oiseaux dont un grand nombre bénéficie de protection nationale	> Les espèces identifiées sur le site et ses abords sont pour la plupart communes en milieu montagnard et sans caractère patrimonial. > Présence dans la boucle de la route de Bouvreuil pivoine potentiellement nicheur Vulnérable (Liste rouge nationale) > Présence du Pic noir potentiellement nicheur sur le secteur au nord (Annexe 1 Directive Oiseaux)	Modéré

Effets prévisibles sur la qualité de l'environnement

1/ Dégradation et imperméabilisation des sols

En phase travaux

Les aménagements prévus par le projet de réaménagement du camping du Rocher du Glaisy pourraient potentiellement, pendant la phase des travaux, supprimer momentanément la couche de végétation herbeuse qui protège le sol de l'érosion et entraîner un phénomène de ruissellement des eaux pluviales. L'intensité de ce phénomène dépend de la météo lors de la réalisation du chantier.

Les travaux envisagés restant modestes (réseaux d'électricité, d'assainissement et eau potable) et les terrassements pour l'implantation des écolodges qui seront sur pieux vissés, cet effet sera faible et temporaire.

☐ Mesures

Les engins de chantier seront stationnés sur l'espace stabilisé et gravillonné du camping. Il sera demandé aux différents corps de métier (terrassier et charpentier) de limiter l'érosion et l'écrasement du sol.

En phase exploitation

L'essentiel des travaux et aménagements prévus ne supprimera pas la couche superficielle des sols. En effet, il ne nécessite pas la création de nouvelles voies et s'installe sur un site déjà occupé par le camping actuel. Les cheminements pour piétons entre les différents secteurs d'usage existent déjà.

Les écolodges seront intégrés sur pieux avec pilotis afin de limiter l'impact sur le sol. La couche superficielle des sols sera donc partiellement imperméabilisée. L'incidence de cette imperméabilisation restera limitée.

La rénovation des sanitaires existants aura peu d'impact sur les sols, étant donné que l'extension prévue reste modérée.

Le bâtiment d'accueil et de logistique sera également sur pieux vissés et prévu sur la zone actuelle en gravillons stabilisés

Les cheminements pour les véhicules à l'intérieur du site correspondent à des chemins existants. Ils ne nécessitent pas d'imperméabilisation supplémentaire et l'impact sera moindre qu'aujourd'hui car il n'y aura que le véhicule du gestionnaire pour la logistique, les véhicules PMR et les véhicules circulant jusqu'à la place de dépose de bagage sur le site.

☐ Mesures

L'emprise au sol maximale de l'ensemble des équipements sera de 439 m² ce qui est bien plus modeste que l'ancien projet qui prévoyait de couvrir 2 655 m². Par ailleurs, les écolodges ne généreront que partiellement une disparition et imperméabilisation des sols naturels, puisqu'ils seront sur pilotis.

Ces aménagements représentent moins de 1% de l'emprise totale du projet dédié à l'activité touristique (périmètre de 4,5 ha).

Le maintien du caractère naturel du site (strate herbacée, milieu forestier,...) protège les sols de l'érosion.

2/ Les impacts sur l'occupation des sols

Le projet ne modifie pas l'occupation actuelle des sols. En effet, le site est déjà occupé par des activités de camping et caravanning et l'entretien des espaces se fait principalement par les services municipaux. Des bovins peuvent venir pâturer localement en tout début de saison sur certaines parties sans que le terrain ait une vocation agricole.

L'espace bien-être prévu initialement dans la grande prairie a été abandonné et cet espace redeviendra une prairie montagnarde ce qui devrait impacter positivement la biodiversité.

☐ Mesures

L'objectif du projet est de conserver le caractère naturel des lieux et sa qualité environnementale. L'abattage des arbres sera limité au strict minimum. La forêt est de toute manière très présente et la coupe de quelques arbres sera sans impact sur la perception globale du site.

3/ Qualité de l'eau

Le projet prévoit la mise au norme de l'actuelle fosse sceptique pour les sanitaires du camping avec la mise en place de toilettes sèches ainsi que la création d'une phytoépuration pour les écolodges. Dossier du spanc joint.

Le projet améliorera considérablement le traitement des eaux usées.

Le projet se situe en dehors des périmètres de protection de captage d'eau potable.

4/ Qualité de l'air

En phase travaux

Les travaux de terrassement et de génie civil vont générer des émissions de poussière.

Ces émissions seront les plus importantes lors de la circulation des engins par temps sec.

Le fonctionnement des engins de chantier entraînera l'émission de gaz d'échappement. Les écolodges préfabriqués arriveront par transport routier.

Ces incidences resteront faibles et limitées dans le temps.

☐ Mesures

Le seul riverain pouvant subir ces nuisances se situe au niveau de l'ancienne guinguette. A noter cependant que l'essentiel des aménagements est prévu sur la partie nord du périmètre.

Les émissions des engins de chantier seront limitées :

dans le temps (durée prévue des travaux : environ 3 mois) ;

le nombre de véhicules sera faible, adapté à la nature du chantier ;

Les véhicules répondront aux normes en vigueur.

En phase exploitation

Le projet ne prévoit pas l'installation d'équipements ou activités générateurs de polluants atmosphériques.

Le principal effet permanent mesurable est celui des émissions de GES induites par les nouveaux hébergements. Le projet implique la construction de 439 m² de surface de plancher. Ce qui reste un projet à taille humaine.

Une autre source importante d'émission de gaz à effet de serre est le transport des usagers du camping depuis leur lieu d'habitation. Cet effet est indirect, mais permanent.

☐ Mesures

Les méthodes de construction devront respecter la réglementation thermique en vigueur.

L'utilisation du bois énergie par l'installation de poêle performant à granulés dans chaque écolodge réduira le bilan carbone de l'aménagement.

Le volume de granulés nécessaire au chauffage de l'ensemble du projet est estimé à 7 tonnes/an.

Les déplacements domicile / lieu de vacances sont importants, mais peuvent être considérés comme une augmentation faible au regard des déplacements qui existent déjà vers et depuis le territoire plus global de la Tarentaise.

5/ Qualité des sols

Le projet ne prévoit pas l'installation de nouvelles activités susceptibles de générer un potentiel risque de pollution des sols.

6/ Ondes radiotéléphoniques et champs électromagnétique

Le projet ne prévoit pas l'installation d'activité ou de source d'émission d'ondes radiotéléphoniques ou de champs électromagnétiques.

7/ Pollution lumineuse

Le projet prévoit l'installation de bornes lumineuses solaires pour sécuriser les cheminements la nuit.

L'éclairage intérieur des écolodges (équipés en led) et celui de leur terrasse vont générer des points lumineux sur le site. L'intensité de cet impact sera faible et limitée dans le temps aux périodes d'occupation des hébergements.

☐ Mesures

Le choix des luminaires accompagnant les cheminements doux s'orientera vers des bornes de hauteur modérée, avec un réflecteur basse luminescence (non éblouissant) et garantissant la non-diffusion de la lumière vers le haut avec détection de présence.

La densité des boisements sur la périphérie du projet, le peu de visibilité du site dans le grand paysage, atténueront grandement la perception des points lumineux de l'aménagement.

8/ Environnement sonore

Le but du projet est de proposer une prestation intégrée à l'environnement et proche de la

nature, pour valoriser le site. Ainsi, aucune activité bruyante n'est prévue sur le périmètre du projet.

La circulation des engins motorisés dans le périmètre de l'opération sera strictement limitée aux ravitaillements quotidiens et au transport éventuel des bagages. Il n'est pas envisagé de goudronner le chemin traversant le site afin d'éviter le bouclage et de préserver ainsi le calme des lieux.

En hiver, la circulation du côté de Pravin s'arrêtera au parking de l'ancienne carrière, juste avant la piste de pravins.

□ Mesures

L'acquisition d'un ssv électrique est envisagée pour diminuer l'impact des a/r logistiques.

Les circulations côté Pravin seront limitées aux périodes de neige, c'est-à-dire environ 3 mois.

Effets prévisibles sur les milieux naturels

1/ Impacts du projet sur la végétation et la flore

Les aménagements prévus par le projet de réaménagement du camping du Rocher du Glaisy vont pendant la phase des travaux perturber ponctuellement les formations naturelles en place. Les terrassements en déblais/remblais autour de chacun des 9 écolodges supprimeront la couverture végétale herbeuse sur une superficie inférieure à 3 000 m².

L'installation des réseaux (électricité, d'assainissement et eau potable) va également modifier la couverture végétale de même que les mouvements des engins aux abords pour accéder et déposer les écolodges (tassements des sols).

Le projet ne porte pas atteinte à des prairies de fauche montagnardes de qualité. Les aménagements en milieu herbeux affectent des formations banalisées par les usages touristiques (fréquentation, entretien, barbecues) et par l'activité agricole (fauche précoce, enrichissement régulier, piétinement).

Les implantations n'auront pas d'incidences négatives sur la flore. La station d'orchidées la plus riche est évitée (secteur du camping individuel) les autres espèces notées dans le talus et en sous-bois sont hors emplacement d'écolodge.

L'abattage de quelques arbres sera nécessaire pour aggrandir les emplacements où seront implantés les écolodges. L'impact est modéré en raison du positionnement en lisière des équipements, du caractère appauvri et banal des formations et de la nette progression des boisements observée dans le secteur.

Les aménagements ont un impact sur les milieux forestiers en situation de lisière.

L'incidence est modérée par la nature des formations banalisées à la fois par l'activité (animaux en sous-bois, piétinement) et par la présence du camping (fréquentation) : pauvreté d'espèces en sous-bois, espèces nitrophiles (orties). Les arbres sont communs et la couverture boisée est en progression dans le versant.

L'ouverture hivernale de la route de Pravin et du chemin agricole n'a pas d'impact particulier, direct ou indirect, sur les formations végétales et la flore.

Les travaux envisagés restent limités spatialement et sont modestes à l'échelle du territoire du projet. Les milieux susceptibles d'être supprimés ou perturbés sont pour l'essentiel déjà anthropisés. Les incidences effectives durant les travaux dépendront par ailleurs largement de la conduite du chantier et des mesures préventives prises.

2/ Impacts du projet sur la faune

Les incidences à attendre sur la faune viennent d'une part de la suppression ou de la modification d'habitats (prairies, bois, lisières) et d'autre part du dérangement lié à la fréquentation. Elles sont modérées par plusieurs facteurs : les espèces animales notées sur le site sont des espèces communes dans ce type de milieux montagnards, bien qu'un grand nombre soit protégé (oiseaux) ; les milieux, tant prairial que forestier, ne sont pas très bien conservés. Les habitats naturels de l'aire à aménager sont banalisés et sans spécificité remarquable ; le site est déjà bien fréquenté (camping à la belle saison, traversée de chemins, proximité du site d'escalade et usage agricole)

En phase travaux

La faune, et plus particulièrement l'avifaune, peut souffrir de dérangements si les travaux sont conduits en période de reproduction et sans les mesures de précaution nécessaires.

En phase exploitation

La présence des écolodges ouverts toute l'année signifie une fréquentation humaine en hiver et en début de printemps/fin d'automne dans un site où il y a peu d'activité en l'état actuel. Cette présence pourrait déranger certaines espèces animales, en particulier les cervidés. Le projet prévoit l'ouverture hivernale de la route de Pravin, uniquement pour l'exploitation du site (1 seul véhicule électrique). La présence d'engins dans un site actuellement préservé pourrait accroître les dérangements de la faune pendant la période hivernale

Toutefois, cette voie sera utilisée durant une période limitée de l'ordre de trois mois d'hiver et servira uniquement l'activité des écolodges. De plus, son accès sera réglementé, avec en hiver une zone de stationnement située en contrebas, à proximité de l'ancienne carrière. Il n'y aura pas de jonction goudronnée entre le chemin de Pravin et la route d'accès au Rocher de Glaisy qui pourrait induire une plus grande circulation à la belle saison.

L'activité sera peu développée, du même ordre de ce qui existe aujourd'hui avec le camping. La période printanière, la plus sensible notamment pour les oiseaux, ne correspondra pas à la plus forte activité autour des hébergements.

L'étendue aux alentours des prairies et des bois permet de modérer l'impact possible sur les animaux. Les cervidés notamment peuvent trouver en outre à faible distance de bons secteurs compensatoires.

□ Mesures de suppression et de réduction des effets du projet sur l'environnement naturel. Les écolodges sont positionnés sur pilotis. Cette configuration limite les déblais/remblais à envisager lors de l'aménagement. Elle préserve en outre une bonne perméabilité pour la faune.

Une restauration des terrains perturbés par les travaux est prévue avec une végétalisation rapide dès la fin des travaux autour des équipements. Le choix sera porté sur des espèces locales des prairies de fauche montagnardes.

Les éventuels abattages d'arbres se feront en dehors de la période sensible pour la reproduction de l'avifaune, soit en dehors de la période de début mars à fin août. Les arbres abattus seront laissés sur place 24 heures avant évacuation afin de permettre à la petite faune éventuellement présente de s'en échapper.

Les arbres morts sur pied ou à terre seront laissés sur place, ils sont favorable à la diversité de la faune (insectes, avifaune, etc.).

Vis-à-vis de la faune, principalement des cervidés : la zone ne sera pas clôturée afin de permettre la libre circulation des populations de cervidés présentes sur le secteur.

Une fois le projet réalisé, la fauche sur la partie nord-est sera raisonnée, cantonnée aux abords des écolodges en fauche précoce et réalisée tardivement ailleurs pour permettre la floraison, Une partie du terrain sera remise en prairie montagnarde afin de maintenir des zones fourragères et d'abri pour les cervidés.

La fréquentation automobile sera diminuée puisque le camping ne sera plus accessible aux véhicules. Les véhicules tout terrain qui traversaient la grande prairie pour rejoindre leurs parcelles ne seront plus autorisés. Un nouveau parking en contrebas de 49 places sera aménagé par la communauté de communes de Tarentaise.

Cela permettra de limiter les dérangements pour la grande faune notamment.

Mesures de compensation

Le projet n'appelle pas de mesures de compensation particulière.